

# LES 10 ANS DU

# PGEM

## Concours « Prix Libre »



### Règlement

Concours ouvert en individuel ou en groupes de 5 personnes maximum (groupe d'amis, associations, ...)

Réaliser une création en 3D représentant la faune et la flore du lagon, type "TOTEM"

L'aspect extérieur de la sculpture doit être recouvert de matières naturelles (bois, pandanus...) et/ou recyclées (déchets, réutilisation de matériel divers (pêche...)).  
Sont strictement « interdits » : coraux, burgaux, trocas et autres éléments de la faune marine. L'utilisation du sable est acceptée.

La réalisation doit mesurer au minimum 80 cm de hauteur et au maximum 1,20 mètres.

Un message peut être inscrit sur la création.

OU

Réaliser un court métrage entre 2 et 3 minutes.

Le court métrage doit être produit dans une, deux ou dans les 3 langues suivantes : français, reo ma'ohi et/ou anglais. Il doit représenter la protection du lagon de MOOREA en incluant le respect des zones délimitées par le PGEM.

Le ton du message est libre. Si de la musique est utilisée, elle doit être libre de droits.



Toutes les productions devront être envoyées avant le 31 octobre 2014 minuit, cachet de poste ou mail de réception faisant foi. Un jury se réunira début novembre pour délibérer sur les œuvres lauréates. La remise des prix se fera le 21 novembre 2014. Un seul prix dans cette catégorie sera décerné à l'issue de la délibération.

Pour toute information sur le concours ou la remise des œuvres : association te mana o te moana - BP 13 74 papetoai - 98 729 Moorea - vie.temana@gmail.com ou 87 30 09 08.

